

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° DoP / 1006CE

1. Code d'identification unique du produit-type :

Gamme SLIMLINE de systèmes de fermeture anti-panique pour issues de secours

2. Numéro de type, lot, série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'Article 11, paragraphe 4, du CPR :

Systèmes de fermeture anti-panique pour issues de secours
SL2A, SL3A, SL3C, SL204 / SL214 / SL224 / SL304 / SL314 & SL324

3. Le(s) usage(s) prévu(s) pour le produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée, tel qu'il(s) est(sont) prévu(s) par le fabricant :

À utiliser sur les portes coupe-feu et antifumée
&
les portes verrouillées sur les voies d'évacuation

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse où contacter le fabricant, en vertu de l'Article 11, paragraphe 5 :

Surelock McGill Ltd**26 The Business Centre, Molly Millars Lane, Wokingham, Berkshire, RG41 2QY**

5. Le cas échéant, le nom et l'adresse du représentant autorisé dont le mandat couvre les tâches spécifiées à l'Article 12(2) :

S/O

6. Système(s) d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance en ce qui concerne le produit de construction comme décrit dans l'Annexe V du règlement RPC :

Système 1

7. En cas de déclaration de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 1125: 2008

Certificat de conformité de la performance émis par l'organisme de certification
notifié n° 2812-CPR-AAA001

8. Évaluation technique européenne

S/O

9. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Clause 4.2.1 Capacité au déverrouillage (pour les portes sur les voies d'évacuation) Fonction de déverrouillage Fixation du système de fermeture anti-panique Arêtes vives et angles exposés Bloc-porte à deux vantaux Porte à un seul vantail Installation de la barre Longueur de la barre Projection de la barre Extrémité de la barre	< 1 s Passe > 0,5 mm Passe Passe Z < 150 mm > 60 % W < 150 mm Passe	EN 1125:2008

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Face manœuvrante de la barre Barre de contrôle Espace accessible au niveau de la face de la porte Espace accessible Libre mouvement de la porte Tringle verticale Gâches Dimensions des gâches Masse de la porte et dimensions Organe extérieur de manœuvre (OEM) Forces d'ouverture Exigences de sécurité	> 18 mm Passe > 25 mm Passe Passe Passe Passe Masse ≤ 300 kg, hauteur ≤ 2500 mm, largeur ≤ 1300 mm Passe < 80 N avec la porte sans charge et < 220 N avec la porte sous charge de 1 000 N Grade 2	
Clause 4.2.1 Endurance de la capacité au déverrouillage contre le vieillissement et la dégradation (pour les portes sur les voies d'évacuation) Résistance à la corrosion Plage de température Capots des tringles verticales Lubrification Force de réengagement Endurance Résistance à la surcharge – Barre horizontale Résistance à la surcharge – Tringle verticale Examen final	Grade 4 : 240 h Forces de fonctionnement à -10 C° et + 60 C° < 50 % de plus que les forces de fonctionnement à +20 C° NPD Tous les 20 000 cycles < 50 N Grade 7 : 200 000 cycles 1 000 N 500 N < 80 N avec la porte sans charge et < 220 N avec la porte sous charge de 1 000 N	
Clause 4.2.1 Capacité de fermeture automatique C (pour les portes coupe-feu / antifumée sur les voies d'évacuation) Force de réengagement	< 50 N	
Clause 4.2.1 Endurance de la capacité de fermeture automatique C contre le vieillissement et la dégradation (pour les portes coupe-feu / antifumée sur les voies d'évacuation) Endurance Force de réengagement	Grade 7 : 200 000 cycles < 50 N	
Clause 4.2.1 Résistance au feu E (intégrité) et I (isolation) (pour les portes coupe-feu sur les voies d'évacuation) Aptitude du système de fermeture anti-panique pour les portes coupe-feu - Exigences supplémentaires	Grade B : Convient pour les portes coupe-feu / antifumée	
Clause 4.1.25 Contrôle des substances dangereuses	Passe : Les matériaux de ce système ne contiennent ni ne dégagent de substances dangereuses dépassant les niveaux maximum précisés dans les normes européennes existantes de matériaux et dans toute réglementation nationale.	

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signée au nom et pour le compte du fabricant par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'John McGill', written over a horizontal line.

John McGill
Uni
Directeur général

Date : 09 Janvier 2025

Lieu : Wokingham, Berkshire, Royaume-

Surelock McGill Ltd
26 The Business Centre
Molly Millars Lane
Wokingham
Berkshire. RG41 2QY